RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Juin 2022

CODE
COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 4

Perspective collective et généraliste 5
Publications à destination des adultes 5
Rapportage aux Nations unies 6
Catégories d'enfants en situation de vulnérabilité 7
Droits de l'enfant en 2021 et face à la crise du coronavirus 8
Comment se porte le secteur associatif ? 8

I . LA FORCE DU TRAVAIL EN RÉSEAU 9

Les membres de la CODE 11
Critères d'adhésion 14

II. RAPPORTAGE AU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES
MISSION HISTORIQUE ET INSTRUMENT DE PLAIDOYER 16

Politique générale en matière de droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44) 19
a. Coordination des politiques en matière des droits de l'enfant 19
b. Diffusion des Rapports sur l'état de la situation des droits de l'enfant ainsi que des Observations finales du Comité et suivi 20
c. Éducation aux droits de l'enfant et aux droits humains 21

Participation (art. 12) 22
Pauvreté (art. 27) 24
Violence (art. 19, 24, 28, 34 et 37) 25
Santé et bien-être (art. 6 et 24) 26
Handicap (art. 23) 27
Aide à la jeunesse 28
Accueil préscolaire & extrascolaire 29
Enseignement (art. 28 à 30) 30
Justice (art. 12, 15, 16, 37 et 40) 32
Migration (art. 6, è, 10, 22, 30 et 35) 33

III. INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT 35

À l'attention des adultes (Éducation permanente) 36
a. Etudes 38
b. Analyses 38

c. Outils pédagogiques 39
d. Formations et interpellations 39

À l'attention des enfants (Fête "En Avant ! ") 40

IV. COLLECTE, PASSAGE D'INFORMATIONS ET PARTENARIATS *41*

Groupes de travail et partenaires privilégiés 42
Niveau international 42
Niveau national 42
Niveau communautaire 43
Jurys 43

V. OUTILS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION *44*

Site internet 45
Page Facebook 47
Lettre d'information 48
Relais partenaires 48

VI. DE PRÉCIEUX FINANCEMENTS *50*

Gouvernement fédéral 51
Justice

Fédération Wallonie-Bruxelles 51
Éducation permanente
Enfance

VII. LA CODE AU QUOTIDIEN *52*

Une asbl au CA engagé 53
Une équipe plurisciplinaire...qui bouge 53
Au coeur de Bruxelles 55

EN AVANT 2022 ! *56*

PRÉAMBULE

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations émanant de la société civile qui a pour objet de **veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (la Convention)** du 20 novembre 1989 **par la Belgique et en particulier au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Rappelons que la Convention est un traité international qui concerne toutes les personnes de 0 à 18 ans.

En 2021, ce réseau comprend **17 associations** qui traitent chacune de questions liées aux droits de l'enfant. La CODE est ce que l'on appelle une association de troisième ligne (recherche, sensibilisation et plaidoyer). Si elle n'est pas en contact direct avec les bénéficiaires, qu'il s'agisse d'enfants ou de familles, ses associations membres le sont et la CODE se nourrit des expériences de terrain de ses membres.

L'année 2021 fut à nouveau synonyme de challenges, de flexibilité et de nouveautés pour la CODE. Son équipe de permanentes, son assemblée générale et son conseil d'administration ont réfléchi et travaillé ensemble à une nouvelle planification stratégique et opérationnelle de ses activités. Ce processus a été accompagné et facilité par Luc Ameye, spécialiste en gestion de projets axée résultats.

En parallèle, la CODE a continué son travail de veille entamé dès le début de la crise sanitaire. Pour de nombreux enfants, les effets de la crise et les diverses répercussions sur les droits de l'enfant perdurent et les impacteront à long terme. La CODE a continué d'interpeller les autorités politiques et l'opinion publique tout au long de l'année.
La CODE a également pu compter comme toujours sur un de ses plus grand atout : un réseau fort d'associations engagées et une réflexion ancrée dans l'expérience du secteur.

Perspective collective et généraliste

Le positionnement de la CODE est à la fois expert et généraliste, l'association couvrant **l'ensemble des droits de l'enfant repris dans la Convention** (protection, santé, éducation, accueil, justice, participation,...).

Pour contribuer à sa mission, la CODE organise ses activités autour de trois axes principaux :

La recherche et l'analyse critique

L'information et l'éducation aux droits de l'enfant

La veille politique et le plaidoyer

Concrètement, les écrits de la CODE (qu'ils soient courts comme dans le cas des analyses et des communiqués, ou plus longs, tels que les études) **décryptent l'état des droits de l'enfant en Belgique, et plus précisément en Fédération Wallonie-Bruxelles, et soulignent des (risques de) dénis de droits dans une perspective collective**. Ils comportent systématiquement des constats (parfois accompagnés de statistiques lorsque celles-ci sont disponibles) ainsi que des recommandations.

La CODE prend position, en concertation avec ses membres, sur les questions traitées dans ses publications. S'il n'est pas possible de dégager une position commune, un argumentaire est détaillé dans la publication et recommande d'approfondir le débat dans l'intérêt des enfants.

Publications à destination des adultes

Dans le cadre de sa mission d'éducation permanente, le travail de la CODE consiste à permettre aux adultes d'avoir une meilleure connaissance critique des réalités de la société. Cela leur permet, en particulier, de réfléchir à la place qu'y occupent les enfants et les jeunes dans une perspective d'émancipation collective et de transformation de la société. Les publications de la CODE ont vocation à servir **d'outils d'information, de sensibilisation et de leviers pour un plus grand respect des droits de l'enfant** via de meilleures pratiques et des législations plus respectueuses.

En cela, elles sont avant tout destinées aux professionnel·le·s du secteur de l'enfance, qu'ils·elles travaillent ou non directement en contact avec des enfants, ainsi qu'aux responsables politiques des différents niveaux de pouvoir en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les écrits de l'association sont également susceptibles de retenir l'attention des journalistes souhaitant informer, voire interpeler, sur des questions de droits humains et de l'enfant, de toute personne qui porte une attention spécifique à ces matières, et de tout·e citoyen·ne d'une manière générale.

La CODE est reconnue comme **association d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles** et, à ce titre, publie chaque année des analyses, des outils pédagogiques et **une étude.**

Visuel emprunté à UNIA

Depuis sa création en 1994, la CODE est responsable – avec son homologue flamand la Kinderrechtencoalitie (KiReCo) – de la rédaction du **Rapport alternatif des ONG pour les droits de l'enfant** sur l'application de la Convention par la Belgique, à destination du **Comité des droits de l'enfant des Nations unies (le Comité)**. Il s'agit de la mission historique de l'association : informer le Comité de la situation des droits de l'enfant en Belgique, influencer ainsi ses observations et recommandations, ainsi qu'assurer leur suivi et leur diffusion constitue la colonne vertébrale de la stratégie de la CODE.

L'élaboration et la diffusion de ce Rapport alternatif s'inscrivent dans le cadre d'un travail d'analyse critique, de veille législative et de communication auprès des Nations unies, et également adressé aux citoyen·ne·s, aux femmes et hommes politiques ainsi qu'aux professionnel·le·s du secteur de l'enfance en vue d'une meilleure application de tous les droits de l'enfant**.** Ce travail, effectué avec les membres et des associations partenaires, participe à ce que l'on appelle le **processus de rapportage**, qui a lieu tous les cinq à neuf ans (selon l'agenda du Comité).

2019 fût l'année de la remise des dernières Observations finales du Comité à la Belgique. Celles-ci constituent un précieux outil pour définir les priorités et plaider en faveur d'un meilleur respect des droits de tous les enfants. L'année 2021 fut l'occasion de poursuivre le travail d'information et de plaidoyer, fort des recommandations du Comité, notamment à travers le projet *Fight4YourRight* détaillé plus loin dans ce rapport d'activité.

Catégories d'enfants en situation de vulnérabilité

Le travail de la CODE porte sur l'ensemble des droits de l'enfant.

L'association accorde cependant une attention particulière aux **catégories d'enfants les plus vulnérables**, parmi lesquels les enfants en situation de pauvreté, les enfants migrants et réfugiés, les enfants porteurs d'un handicap, les enfants malades ou hospitalisés, les enfants aidants proches, ou encore les enfants en conflit avec la loi. Si la CODE maintient une attention particulière sur ces enfants, c'est parce que les situations qu'ils vivent augmentent considérablement le risque que leurs droits ne soient pas respectés.

Par ailleurs, la crise sanitaire a précipité tous les enfants de Belgique dans une situation de grande vulnérabilité par rapport à l'accès à leurs droits. Toutes et tous ont en effet été/sont privé·e·s de plusieurs de leurs droits fondamentaux : les droits à l'éducation, à la participation, à la santé physique et mentale, à la protection et aux loisirs en sont des exemples frappants. Les enfants alors déjà fragilisés en amont de la crise ont dû faire/font face à une « double peine » ; le travail de veille de la CODE a cherché à attirer l'attention tant sur la situation globale concernant tous les enfants que sur ces catégories spécifiques d'enfants en situation de vulnérabilité. Notons également que la crise a également pu avoir comme conséquence que de nombreuses familles et enfants ont basculé dans des situations précaires : perte ou diminution des revenus des parents, décrochage scolaire, etc.

Droits de l'enfant en 2021 et face à la crise du Coronavirus

Via ses membres et ses partenaires privilégiés, la CODE ne cesse de constater que les droits de l'enfant sont mis à mal en Belgique. Ces dernières décennies, notamment, **le quotidien de nombreuses familles vivant en Belgique a évolué vers une plus grande précarité.**

Les effets des crises (crise économique, crise environnementale, crise de l'accueil et de l'Europe, crise sanitaire…) **sur les enfants et sur le respect de leurs droits sont multiples**. Ils sont indirects, à travers des mesures qui touchent les parents : fragilisation de la sécurité sociale et des services sociaux, pression sur les travailleur·euse·s, chômeur·euse·s, futur·e·s pensionné·e·s, malades, personnes handicapées… Mais ces impacts sont également directs. Ils portent notamment sur l'accompagnement des jeunes et des familles, l'accueil de la petite enfance, le bien-être, les contributions alimentaires, l'enseignement, les loisirs, la migration, la participation, la santé, etc.

Les mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire ont **renforcé les vulnérabilités et les inégalités** existantes, et créé de nouvelles situations de violation de droits.

La crise du coronavirus ayant eu tellement d'impacts sur les droits de l'enfant, la CODE y a consacré de nouvelles publications en 2021 : :

- **ANALYSE** - La participation des enfants face à la crise du coronavirus : bilan et mise à jour

- **Carte blanche de la CODE** - Lettre à nos ministres : écoutez les enfants et aidez-les à comprendre ! - Décembre 2021

- **Carte blanche de la CODE** : Écouter les enfants et les jeunes ? Oui mais non. - Mars 2021

Comment se porte le secteur associatif ?

Si l'on a raison de considérer que le tissu associatif belge est exceptionnel, il est essentiel de savoir, pour bien comprendre ce qui se joue actuellement, que **les pouvoirs publics continuent à diminuer de plus en plus leur soutien** à toute une série d'acteurs, de services publics et d'associations, ou alors les subsidient insuffisamment par rapport aux besoins grandissants de la population et/ou de manière non structurelle, ce qui oblige **à travailler avec peu de moyens, et souvent dans l'urgence.** Les effets de la crise sanitaire pesant lourdement sur les budgets publics, nous craignons que l'avenir ne soit précaire pour le secteur associatif.

Aujourd'hui, les droits de l'enfant ont plus que jamais besoin d'une coalition telle que la CODE qui **place les droits de l'enfant au centre des priorités**, au-delà des spécificités et des priorités de chacun, avec nuance et engagement, pour rassembler les forces, parler d'une seule voix, mettre en lumière les dénis de droits…

I. LA FORCE DU TRAVAIL EN RÉSEAU

L'une des caractéristiques essentielles de la CODE est la force de son réseau. Sa **capacité à rassembler et à travailler ensemble** fait de l'association une plateforme dynamique agissant en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant en Belgique (pour les questions fédérales), et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles.

QUELQUES DATES-CLÉS

En 2021, la CODE rassemble 17 associations membres, à savoir Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles, Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Comité des Elèves francophones (CEF), Défense des Enfants International (DEI) - Belgique, ECPAT Belgique, Famisol – Familles Solidaires, le Forum-Bruxelles contre les Inégalités, le Forum des Jeunes, le GAMS Belgique, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des Familles, Plan International Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, SOS Villages d'Enfants ainsi qu'UNICEF Belgique.[1]

Ces associations se rassemblent environ une fois par mois et, entre deux réunions de membres, restent en contact de diverses manières pour faire avancer les droits de l'enfant : échanges d'informations, groupes de travail, communiqués, lettres ouvertes, cartes blanches, recours en justice, articles…

Les réunions mensuelles sont l'occasion de :
- Définir les objectifs poursuivis et les activités menées, avec l'appui des permanentes de l'association ;
- Débattre de questions de fond en lien avec les droits de l'enfant pour déterminer le positionnement de la CODE auprès des instances politiques, des professionnel·le·s du secteur et au sein du secteur associatif ;
- Partager les informations qui permettent de bonnes collaborations entre les membres au service du suivi des dossiers en matière de droits de l'enfant (y compris aussi indépendamment de la CODE).

L'expertise et la complémentarité des membres sont des atouts particulièrement porteurs.

En 2021, la CODE et ses membres ont amorcé un processus d'accompagnement pour une réactualisation des finalités et des objectifs de la CODE. Ce processus s'inscrivait également dans une perspective formatrice de capacitation en ingénierie de projet et en gestion axée résultats.

Les membres de la CODE ont choisi comme thème pour les trois prochaines années : le droit à la participation, fil rouge à travers les activités de l'année 2020, 2021 et suivantes. Ce fil rouge du droit à la participation a été un point d'attention essentiel pour notre plaidoyer, particulièrement à travers les mesures sanitaires adoptées.

LES MEMBRES DE LA CODE

Amnesty International Belgique francophone

www.amnesty.be

Amnesty International milite pour le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment via un travail d'éducation aux droits humains. Amnesty lutte pour la libération de prisonnier·ère·s d'opinion et pour l'abolition de la peine de mort.

ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie - Bruxelles

www.atd-quartmonde.be

ATD Quart Monde Jeunesse est la section jeunesse de l'association ATD Quart Monde, un mouvement rassemblant des personnes vivant dans la grande pauvreté et des citoyen·ne·s engagé·e·s à leurs côtés, qui luttent ensemble contre l'exclusion et l'extrême pauvreté.

BADJE

www.badje.be

Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) est une fédération pluraliste du secteur de l'accueil pré- et extrascolaire en Région bruxelloise. Elle allie l'action sur le terrain et la promotion d'une politique cohérente, et accorde une attention particulière aux publics vulnérables (pauvreté, handicap).

Comité des Élèves Francophones

https://www.lecef.org/

Le Comité des Elèves Francophones est une organisation de jeunesse et est le syndicat des élèves de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise à renforcer la démocratie scolaire, à informer les élèves au sujet de leurs droits, et à les appuyer pour défendre ces droits. Leurs actions, formations et débats s'organisent autour de 4 objectifs : agir sur les problèmes liés à l'enseignement, renforcer le rôle des élèves dans leur école, porter la voix des élèves, ouvrir l'école à la société.

Défense des Enfants International Belgique

www.dei-belgique.be

Défense des Enfants International (DEI) Belgique a pour mission la **protection et la défense des droits des enfants**, tant en Belgique que dans d'autres pays. DEI sensibilise aux droits de l'enfant via des outils pédagogiques et des formations.

ECPAT Belgique

www.ecpat.be

ECPAT Belgique est le membre belge d'ECPAT International, seul réseau international exclusivement dédié à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Ses missions s'articulent autour de trois axes : prévenir, écouter et mobiliser.

Famisol - Familles solidaires

www.famisol.be

Famisol est un service d'aide précoce et d'accompagnement, pour les enfants porteurs de handicap et leurs familles. Dans le sillon de l'accompagnement, l'association coordonne deux missions de volontariat faisant appel à tout·e citoyen·ne solidaire souhaitant vivre du loisir en groupe ou de l'accueil familial de courte durée.

Forum - Bruxelles contre les inégalités

www.le-forum.org

Famisol est un service d'aide précoce et d'accompagnement, pour les enfants porteurs de handicap et leurs familles. Dans le sillon de l'accompagnement, l'association coordonne deux missions de volontariat faisant appel à tout·e citoyen·ne solidaire souhaitant vivre du loisir en groupe ou de l'accueil familial de courte durée.

Forum des Jeunes

www.forumdesjeunes.be

Le Forum des Jeunes est **l'organe d'avis et le porte-parole officiel des jeunes** francophones de Belgique. Son rôle est de promouvoir et faciliter la participation des 16-30 ans au processus démocratique.

GAMS Belgique

www.gams.be

GAMS Belgique œuvre pour la prévention des mutilations génitales féminines et l'accompagnement des femmes et des filles concernées par ces pratiques, dans une perspective humaniste, d'égalité entre les femmes et les hommes, de développement durable et des droits reproductifs et sexuels.

Ligue des droits humains

www.liguedh.be

La Ligue des droits humains combat les atteintes portées aux droits fondamentaux et aux droits humains en Belgique. Sa Commission jeunesse travaille sur diverses problématiques de droits de l'enfant (aide et protection de la jeunesse, enseignement...).

Ligue des familles

www.laligue.be

La Ligue des familles défend les droits et intérêts des familles. A ce titre, elle soutient des propositions politiques en faveur d'un accompagnement de la parentalité, encourage des solidarités collectives et permet des échanges d'expériences entre parents.

Plan International Belgique

www.planinternational.be

Plan International Belgique contribue à construire un monde où tous les enfants, en particulier les filles, peuvent aller à l'école, décider de leur vie et de leur corps, participer aux changements de leur société et s'épanouir à l'abri de la peur et de la violence.

Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

www.rwlp.be

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) est constitué de personnes en situation de précarité, d'associations, de citoyen·ne·s, d'académiques... qui, ensemble, luttent contre les inégalités en Wallonie et pour la justice sociale, et ce en confrontation, dialogue et construction avec les pouvoirs publics.

Service Droit des Jeunes de Bruxelles

www.sdj.be

Le Service Droit des Jeunes de Bruxelles est un service d'aide en milieu ouvert qui assure une aide sociale et juridique. Il a pour objectifs de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles.

SOS Villages d'enfants

www.sos-villages-enfants.be/

SOS Villages d'enfants Belgique (membre d'une fédération internationale) est actif au niveau national comme international. Sa vision est de contribuer à construire un monde dans lequel chaque enfant peut grandir entouré de l'amour d'une famille.

Pour ce faire, l'association aide les familles fragilisées pour qu'elles puissent garder leurs enfants, et aide ceux qui n'ont pas de foyer à en trouver un. Elle fait aussi un travail de renforcement de l'autonomie des jeunes, de plaidoyer, et de recommandations au service d'Aide à la jeunesse.

UNICEF Belgique

www.unicef.be

UNICEF Belgique est le Comité belge du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il se consacre à l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants et au respect de leurs droits, notamment via un travail d'éducation aux droits de l'enfant et de plaidoyer.

CRITÈRES D'ADHÉSION

Les réunions de la CODE sont **ouvertes à ses membres effectifs et à ses membres observateurs**. Elles se tiennent une fois par mois (sauf en juillet et août), pendant une matinée.

Le statut de membre effectif est accordé sur base de **différents critères** :

✓ Être une **association ou une ONG menant des actions en Belgique francophone (Fédération Wallonie-Bruxelles) ou germanophone** ;

✓ Avoir notamment pour objectif la lutte pour un **plus grand respect des droits de l'enfant,** dans la perspective de la Convention relative aux droits de l'enfant (globalité et universalité) ;

✓ **Être actif depuis au moins cinq ans** ;

✓ Manifester une **motivation à participer et participer** effectivement et activement aux réunions et activités de la CODE ;

✓ Développer des **apports concrets pour la CODE**, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention en et par la Belgique.

Une cotisation est demandée aux membres pour soutenir le réseau (125 euros/par an).

Un **statut d'observatrice** peut être octroyé à une association intéressée par les activités de la CODE qui répondrait globalement ou partiellement aux critères d'adhésion, mais qui souhaiterait ou dont la CODE elle-même souhaiterait dans un premier temps avoir une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement. Ce statut est généralement octroyé à durée déterminée. En 2021, la CODE n'a pas compté d'association observatrice autour de sa table.

II. RAPPORTAGE AU *COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT* DES NATIONS UNIES

MISSION HISTORIQUE ET INSTRUMENT DE PLAIDOYER

La CODE porte un regard critique sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Belgique, et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, via une analyse continue de la manière dont est appliquée, sur son territoire, la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989. Il s'agit d'un **instrument juridique majeur qui comporte 54 articles et a pour but de reconnaitre et de protéger les droits spécifiques des enfants.**

Pour garantir la mise en pratique des droits qu'elle contient, la Convention énonce différentes directives quant à son application. En effet, les États parties ont l'obligation de mettre en œuvre les droits de l'enfant, notamment en les intégrant à leur propre législation. C'est là qu'intervient le **Comité des droits de l'enfant**, créé en 1991. Ce Comité des Nations unies, basé à Genève, est composé d'experts indépendants issus de différents pays. Il exerce le contrôle de la bonne application de la Convention, examine les progrès accomplis, et transmet à intervalles plus ou moins réguliers ses remarques et recommandations à l'État partie sous forme d'**Observations finales**. Les dernières ont été publiées le 7 février 2019 (les précédentes dataient de 2010). L'ensemble du processus est appelé « rapportage ».

Pour pouvoir émettre ses remarques et recommandations à l'État partie, le Comité s'appuie sur différents rapports : celui de l'État d'abord, appelé **Rapport officiel** (le dernier a été déposé en juillet 2017) et ceux de la société civile, qui sont déposés respectivement par les organisations non-gouvernementales (ONG), les institutions indépendantes, les organisations spécialisées des Nations unies (UNICEF) et parfois des académiques, appelés **Rapports alternatifs.**

14/07/17	Dépôt du Rapport officiel par l'État
28/02/18	Dépôt des Rapports alternatifs par la société civile
4/06/18	Pré-session portant sur le contenu des Rapports alternatifs
07/2018	Envoi de la liste de questions du Comité vers l'État
11/2018	Réponse de l'État
24-25/01/19	Audition publique de l'État au sujet de l'application de la Convention (session)
7/02/19	Observations finales du Comité

En Belgique, depuis 1994, les associations se sont regroupées en coalitions, au Sud (la CODE) et au Nord du pays (la KIRECO ou Kinderrechtencoalitie Vlaanderen). Elles travaillent ensemble dans le cadre du processus de rapportage à l'attention du Comité des droits de l'enfant, et déposent **un rapport commun**. La CODE et la KIRECO ont déposé le dernier Rapport alternatif des ONG en février 2018.

Rappelons que la CODE a publié fin 2018 une affiche intitulée « Comment vont les droits de l'enfant ? En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles » qui, d'une part, dresse un état des lieux de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles (résumé du Rapport alternatif des ONG) et, d'autre part, schématise en des termes simples et accessibles **le processus de rapportage**. Elle s'adresse avant tout aux adolescent·e·s et aux adultes.

L'année 2019 a constitué une année de clôture au niveau du processus de rapportage avec l'audition publique de l'Etat belge qui a eu lieu en janvier 2019 et la publication des Observations finales en février 2019.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons **un rappel de la situation pour chacune d'entre elles, les observations finales y afférentes de la part du Comité des droits de l'enfant, ainsi que le suivi effectué par la CODE en 2020**, dans une perspective d'éducation permanente.

Pour plus de détails, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du Rapport alternatif des ONG qui restera un outil de plaidoyer très utile jusqu'au prochain processus de rapportage (qui débutera probablement en 2024). Chaque thème y a été développé et est accompagné de recommandations.

Entre deux processus de rapportage, la CODE assure **le suivi des Observations finales du Comité.** En particulier, le travail de la CODE se structure autour des thématiques liées aux droits prescrits par la Convention.

En 2021, la CODE a co-rédigé un **outil pédagogique** dans le cadre du projet Fight4YourRight et intitulé « Pour une version adaptée aux jeunes des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies ». Cet outil d'éducation aux droits de l'enfant s'adresse aux professionnel·le·s et volontaires travaillant avec des enfants. Il expose les étapes nécessaires pour que les enfants et les jeunes soient en mesure d'accéder au contenu des observations finales du Comité. Il présente une série d'outils qui permettront d'informer, de sensibiliser, d'enseigner au sujet du contenu de la Convention relative aux droits de l'enfant, du droit à la participation et du processus de rapportage vers le Comité des droits de l'enfant.

POLITIQUES GÉNÉRALES EN MATIÈRES DES DROITS DE L'ENFANT (ART.4, 42 & 44)

Coordination des politiques en matières des droits de l'enfant

De longue date, la CODE relève un **manque de coordination** dans le cadre de nombreuses politiques où les compétences sont partagées à la fois entre divers niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire, local) et entre responsables politiques (Ministres de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement, de la Santé, de la Justice…).

L'absence d'un Ministre coordinateur au niveau fédéral participe aux difficultés dans l'application de la Convention. La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), dont les ONG soulignent le travail titanesque et remarquable et l'ouverture vers la société civile, ne dispose pas d'un pouvoir politique propre.

Rappelons par ailleurs **que les budgets affectés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas non plus la définition de politiques suffisamment ambitieuses**.

Quant aux données disponibles concernant les enfants, elles restent **particulièrement fragmentées, et donc difficiles à comparer**. Certains groupes d'enfants, notamment les plus vulnérables, sont **presque invisibles** dans les statistiques. Ils reçoivent donc trop peu d'attention politique, ce qui augmente leur vulnérabilité.

Ces constats sur les **politiques et mesures d'application générale** ont fait l'objet des Observations finales 6 à 15, et 51 à 53 de la part du Comité qui soulignait tant des rappels qu'une urgence à traiter ces points.

Suivi de la CODE en 2021

- Participation aux travaux de l'organe d'avis de la CNDE: la CODE est membre de l'organe d'avis de la CNDE qui se positionne à travers des avis indépendants sur des questions relatives aux droits de l'enfant [2] ;

- Publication de la **carte blanche** : « Écouter les enfants et les jeunes ? Oui mais non ».[3]

Diffusion des Rapports sur l'état de la situation des droits de l'enfant ainsi que des Observations finales du Comité et suivi

L'élaboration, la diffusion et le suivi des Rapports et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant sont **essentiels en vue d'une bonne connaissance et d'une bonne application** de la Convention par tous : politiques, professionnel·le·s du secteur, grand public, enfants eux-mêmes.

Suivi de la CODE en 2021

- Fin 2020, la CODE a postulé, en tandem avec le Kinderrechten Kenniscentrum (KeKi) à un appel d'offre lancé par la CNDE concernant la « **Coordination générale du projet participatif de création d'une version adaptée aux enfants des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies** » ;

Cet appel d'offre a été remporté par la CODE et le KeKi. En 2021, la CODE a donc été chargée au nom de la CNDE de **co-coordonner, accompagner et faciliter la mise en œuvre** de ce projet, aujourd'hui nommé *Fight4YourRight*. ;

- Co-rédaction d'un **outil pédagogique** intitulé « Pour une version adaptée aux jeunes des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies » ;

- Participation aux travaux de la CNDE (réunions pour le suivi de la réception des Observations finales) dans le cadre du projet *Fight4YourRight*.

Éducation et formation aux droits de l'enfant

À ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, **aucune législation spécifique ne prescrit une éducation aux droits de l'enfant à l'école** accessible à tous les élèves dès le début de l'obligation scolaire et jusqu'à la fin du secondaire.

Certes, le cours de philosophie et de citoyenneté (d'application depuis le 1er septembre 2017 dans l'enseignement fondamental et secondaire, à raison d'une heure obligatoire et d'une heure facultative par semaine) intègre des références à la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui constitue une avancée. Il n'en reste pas moins que **les écoles informent les enfants de leurs droits de manière tout à fait inégale**. Ainsi, il n'existe **pas de projet global visant à insuffler une « culture des droits de l'enfant ».**

Ceci fut constaté par le Comité des droits de l'enfant et formalisé dans l'Observation finale n°13 sur la diffusion, la sensibilisation et la formation aux droits de l'enfant à tous les niveaux de pouvoir. La CODE contribue au suivi de cette recommandation via des actions de plaidoyer et de formation et d'éducation.

Suivi de la CODE en 2021

- **Conférence participative** sur « L'éducation et la formation aux droits de l'enfant : pour une approche concertée des acteurs du secteur de l'enseignement » organisée avec Plan International Belgique et UNICEF Belgique en janvier 2021[4]. Cette conférence en ligne s'adressait aux acteurs du secteur de l'éducation en vue d'approfondir la compréhension des enjeux de l'éducation et la formation aux droits de l'enfant, de leur faire découvrir des outils pour les différents niveaux d'action, mais également de co-construire des pistes d'actions concrètes et réalistes pour la mise en œuvre de l'éducation et la formation aux droits de l'enfant en FW-B. L'étude de la CODE de 2019 fut le point de départ de la concertation entre les acteurs du secteur de l'éducation, tous niveaux confondus. La conférence s'est étalée sur trois demi-journées et a bénéficié de la participation d'une centaine de participants.

- Rédaction et **diffusion des résultats** de la conférence participative **auprès des acteurs concernés en Fédération Wallonie-Bruxelles** (cabinets, administrations, commissions, syndicats, professionnel·le·s de la formation, de l'éducation, de l'accueil, etc.)

- Tout au long de l'année 2021, la CODE a collaboré avec des jeunes de 14 à 18 ans dans le cadre du **projet *Fight4YourRight*.** Dans ce cadre, la CODE a organisé des activités d'éducation aux droits de l'enfant pour plusieurs groupes de jeunes et soutenu l'un de ces groupes dans la formulation de recommandations relatives à l'éducation aux droits de l'enfant.

- L'équipe de la CODE a produit et diffusé un **outil pédagogique de formation au sujet du droit de l'enfant à l'information.**

- La CODE a participé aux travaux du **groupe permanent de suivi de la CIDE relatif à la formation des professionnel·le·s aux droits de l'enfant.** Le fruit de ce groupe de travail, piloté par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, a été publié début 2021 sous la forme d'un « recueil de balises communes pour la formation des professionnel·le·s aux droits de l'enfant ».[5]

- La CODE a participé à un **webinaire organisé par la Plateforme communautaire des coordinateurs Accueil Temps Libre dans le cadre de la formation aux droits de l'enfant** de ces derniers.

- La CODE a dispensé **deux cours dans le cadre du certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant** organisé par le Centre interdisciplinaire aux droits de l'enfant, dont un portant sur l'éducation et la formation aux droits de l'enfant.

PARTICIPATION (ART.12)

La CODE relève que ce qui est réalisé en matière de participation des enfants est insuffisant **par rapport à ce que prescrit la Convention**.

Nous pensons en particulier aux enfants issus de groupes plus vulnérables. Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, **ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.**

L'attention de la CODE à la promotion de la participation des enfants est **continue et transversale.**

Ces constats sur le droit à la participation firent l'objet de l'Observation finale n°19 adressée à tous les niveaux de pouvoir et enjoignant la Belgique à garantir et améliorer le droit à la participation pour tous les enfants et à tous les niveaux.

Suivi de la CODE en 2021

- La thématique du **droit à la participation** a été choisie comme **fil rouge** des activités planifiées en 2020, 2021 et2022 ;

- Publication d'une **analyse** sur « La participation des enfants face à la crise du coronavirus : bilan et mise à jour » ; plus d'un an après le début de la pandémie, cette analyse vise à étoffer nos réflexions sur la participation, faire un nouvel état des lieux à la lumière des événements et des actions qui ont eu lieu entretemps, et poser les questions concernant la campagne de vaccination.

- Publication d'une **analyse** sur « L'information adaptée aux enfants, kesako ? » car sans accès à une information précise et adaptée, les enfants peuvent se retrouver dans l'incapacité de comprendre, défendre ou même d'agir pour le respect de leurs propres droits (et donc impacter le droit à la participation). Aussi bien en tant qu'individus qu'en tant que groupe(s).

- Cette année encore, l'**étude annuelle** de la CODE porte sur le droit à la participation et s'intitule « Participation et intérêt supérieur de l'enfant : deux principes complémentaires ».[6] Ces deux articles ont des rôles complémentaires et se renforcent l'un et l'autre dans leur application et fonctionnalité en facilitant le rôle des enfants dans toutes les décisions les concernant.

- Implication dans le **Comité d'accompagnement** d'« EN AVANT ! Fête des droits de l'enfant et des jeunes » qui s'est déroulée en novembre 2021, en fonctionnement hybride avec du présentiel et du virtuel mais également des projets en amont et une fête grand public en novembre.[7]

- Coordination et participation active au projet ***Fight4YourRight*** de la Commission nationale pour les droits de l'enfant : **développement et mise en œuvre de processus participatifs** avec des groupes de jeunes de 14 à 18 ans.

- Conceptualisation, formulation et planification du projet « À Voix Haute ». Dans le cadre de sa collaboration avec la Ministre de l'Enfance, la CODE propose d'**ouvrir un espace de parole aux enfants,** de **récolter des données relatives aux droits de l'enfant** et de **réaliser des outils pour sensibiliser les enfants et les adultes aux droits de l'enfant**, et plus particulièrement au droit à la participation. C'est le format du **podcast** qui a été choisi par la CODE.

PAUVRETÉ (ART.27)

La **pauvreté affecte de trop nombreuses familles en Belgique.** Les chiffres sont alarmants et le taux de pauvreté des enfants continue d'augmenter depuis 2008.[8] Avant la pandémie, 20,6 % des enfants de notre pays grandissaient en dessous du seuil national de pauvreté (**un enfant sur cinq**). Cela signifie qu'ils vivaient dans une famille dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian national. La crise sanitaire agissant comme un multiplicateur d'inégalités, il y a fort à parier que ce pourcentage augmentera dans les mois et les années à venir et sans mesures correctives immédiates, les chiffres relatifs à la pauvreté infantile continueront d'augmenter de manière dramatique. « La crise sanitaire actuelle est aussi une crise des droits de l'enfant. La pauvreté s'accroît et les inégalités s'accentuent. »[9].

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : **elle affecte tous les domaines de la vie et l'ensemble de droits** de l'enfant (droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la protection, droit à la participation…), et souvent **les précarités se cumulent et se renforcent**.

La plupart des mesures mises en place **n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées** du fait de l'inadéquation entre les politiques et les réels besoins des personnes, et aussi de la grande distance pouvant exister entre, d'un côté, les professionnel·le·s et les logiques institutionnelles et, de l'autre, ces publics.

Même constat du côté du Comité des droits de l'enfant qui recommande dans ses Observations finales n°10 et 37 que soit mise en place, entre autres mesures, une stratégie globale en matière de lutte contre la pauvreté infantile, fondée sur les droits de l'enfant, avec une série d'échéances et d'indicateurs mesurables (ainsi que le budget nécessaire) pour lutter contre la pauvreté infantile.

Suivi de la CODE en 2021

- Une attention particulière a été portée à la précarité et la pauvreté infantiles dans **l'analyse** intitulée « Ces enfants et ces jeunes que nous ne voyons pas ».[10] Dans cette analyse, la CODE a souhaité mettre en lumière les enfants dont on ne parle pas ou moins. Nous les avions appelés les « enfants invisibles » avant de préciser cette notion un peu floue et de mieux cerner pourquoi et comment ces enfants étaient en réalité invisibilisés. La pauvreté infantile fait partie des situations visibilisées (précisons que certains domaines sont visibles, mais pas tous, il manque encore de statistiques sur l'accès à la santé, à la participation, au bien-être, etc.) mais ce n'est pas parce qu'une problématique est nommée que tout est résolu pour autant. De plus, l'invisibilité se transforme parfois en indifférence et en mépris, ce qui a des effets négatifs sur l'estime de soi et la mobilisation des personnes.

- Contribution aux travaux de l'organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant au sujet de la **Garantie européenne pour l'enfance.**

VIOLENCE (ART. 19, 24, 28, 34 & 37)

Dans le Rapport alternatif des ONG de 2017, la violence à l'égard des enfants était évoquée à différents niveaux : **maltraitance intrafamiliale (grande ampleur et méconnaissance), châtiments corporels (question non légiférée en Belgique), violences liées au genre, harcèlement, exploitation sexuelle et traite, mutilations génitales féminines… mais aussi les violences institutionnelles (pauvreté, enfermement…).**

Le Comité des droits de l'enfant établit ses recommandations dans ses Observations finales n°22, 23, 24, 26 et 45 sur les châtiments corporels, la maltraitance et la négligence, l'exploitation et les abus sexuels, le mariage infantile et les mutilations génitales féminines, ainsi que sur la vente, la traite et l'enlèvement d'enfants.

Suivi de la CODE en 2021

- Publication d'une **analyse** sur la « Police, violences & droits de l'enfant »[11]. La crise sanitaire due au coronavirus a contribué à créer un climat tendu et anxiogène entre forces de l'ordre et population, car le contrôle du respect des règles sanitaires au jour le jour relève de la compétence de la police or on a pu constater que des situations de violence très interpellantes ont eu lieu en Belgique. La CODE a donc souhaité faire le point sur les violences entre police et jeunes, au départ de l'enquête réalisée sur le sujet par le Forum des Jeunes auprès de plus de 1.400 d'entre eux.
- Dans **l'analyse** intitulée « Ces enfants et ces jeunes que nous ne voyons pas » [12], la CODE a également parlé des enfants victimes de violences dites éducatives ordinaires ou encore aux violences de genre. Malgré les graves conséquences sur le développement de l'enfant, ces situations ne sont pas qualifiées et donc pas prises en charge comme telles par les autorités. Le fait de ne pas légiférer entraine l'absence de plainte, ce qui entraine aussi un manque de statistiques précises.
- L'**analyse** intitulée « Quels sont les droits de l'enfant face à l'inceste ? », traite également de la violence sexuelle qu'est l'inceste en tentant de définir l'inceste et ses caractéristiques, énonçant ce que la loi belge prévoit actuellement en cas d'inceste et analysant les droits de l'enfant directement impactés par cette violence.
- Enfin, la CODE a co-signé un **communiqué de presse** intitulé la « Détention d'enfants pour des raisons de migration : le gouvernement face à ses contradictions ». Les différentes associations signataires appellent le gouvernement à respecter les engagements pris et à adopter au plus vite une loi qui met un point final à la détention d'enfants pour des motifs liés à la migration, mesure qui a un impact profond et durable sur leur santé physique et mentale.

SANTÉ & BIEN ÊTRE (ART.6 ET 24)

L'écart des inégalités de santé a drastiquement augmenté ces dernières années. **Environ 10% de la population n'est pas en mesure de payer ses frais de soins de santé**. Les personnes à faibles revenus, les jeunes peu qualifiés et les enfants de familles en situation de pauvreté sont plus à risque de développer des maladies chroniques et des incapacités.

Les enfants restent dépendants de leurs parents. **Il n'existe pas de soins de santé gratuits et inconditionnels pour les moins de 18 ans**, et le système du tiers payant ne s'applique pas spécifiquement.

Concernant la satisfaction à l'égard de la vie et le sentiment de bien-être, la Belgique se situe en queue de peloton par rapport aux autres pays de l'OCDE. Les enfants se sentent trop peu informés sur la question de leur bien-être psychologique. **La Belgique est en tête en ce qui concerne le taux de suicide chez les jeunes** (manque de confiance en eux, mal-être...). Et il s'agit de la situation pré-COVID... La crise sanitaire a bien entendu gravement impacté le bien-être des enfants même s'il faudra encore des années avant que nous puissions réellement évaluer les effets de la COVID-19 sur leur santé mentale. Selon les estimations mondiales disponibles les plus récentes, **plus d'un adolescent sur sept âgé de 10 à 19 ans** vivrait avec un trouble mental diagnostiqué (16,3 % en Belgique). Trop d'enfants et de jeunes n'ont pas ou pas suffisamment accès aux soins de santé mentale et beaucoup sont dissuadés de chercher de l'aide par la stigmatisation et les idées fausses qui assimilent la santé mentale à des interventions médicalisées. [13]

Les politiques menées manquent de cohérence. En outre, une réforme de 2016 a rendu **l'accès à une aide psychologique encore plus complexe**, notamment pour les mineurs étrangers, qui constituent pourtant la catégorie la plus vulnérable sur un plan psychique.

Le Comité des droits de l'enfant souligne dans ses Observations finales n°18, 31, 33, 34 et 35 des points d'attention précis sur le droit à la vie, à la survie et au développement, sur l'allaitement, sur la santé mentale, sur la santé des adolescents, et sur la santé environnementale et le changement climatique.

Suivi de la CODE en 2021

- Les questions liées à la santé physique et mentale des enfants, ainsi qu'aux inégalités en matière de santé auxquelles sont confrontées les enfants font l'objet d'une **grande attention de la CODE** de manière transversale ;

- Une attention toute particulière a été portée aux **questions de santé mentale des enfants dans le contexte de la crise sanitaire**. La CODE a continué de relayer et soutenir les initiatives prises par ses membres et la société civile pour alerter et plaider en faveur d'une meilleure prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les prises de décisions liées à la crise de la COVID-19 : articles, cartes blanches en sont quelques exemples ;

- L'accès à la santé des enfants invisibles (dont la naissance n'est pas enregistrée) mais aussi les conséquences sur la santé physique et mentale des enfants aidants-proches ont fait l'objet d'une **analyse** « Ces enfants et ces jeunes que nous ne voyons pas » [14] ;

- Le droit à la santé des enfants intersexes a également été analysé dans l'**analyse** intitulée « Les droits des enfants intersexes ». Cette première analyse sur le sujet tente de donner un éclairage orienté sur les droits des enfants concernés et pose quelques balises pour assurer un respect sans condition des droits des enfants intersexes ;

- Enfin, la CODE s'est penchée sur la santé mentale des enfants trans* dans l'**analyse** « Les enfants trans* et la reconnaissance juridique du genre ». En effet, malgré le travail intensif d'ONG spécialisées et l'émergence d'initiatives récentes, la réalité des enfants trans* est encore trop invisible et continue de faire « l'objet de nombreux préjugés tant au niveau familial et scolaire que de la part des professionnel·le·s de l'enfance et de la santé ».

HANDICAP (ART.23)

Malgré de nombreux plans d'action et autres projets de réformes, **les droits des enfants en situation de handicap ne sont pas suffisamment respectés** en Belgique. Le manque de ressources pour un soutien adapté les empêche notamment de participer pleinement à la vie de la société. Les aménagements dits « raisonnables » restent rares et le nombre exact d'enfants en situation de handicap imprécis. **La politique du handicap est morcelée,** ce qui complique l'accès à l'information et rend difficile l'exercice effectif des droits et l'accès aux services. Par ailleurs, **l'éducation inclusive n'est pas encore une réalité.**

Dans son Observation finale n°30, le Comité des droits de l'enfant rappelle l'urgence à, notamment :

- Améliorer la collecte des données concernant les enfants en situation de handicap ;
- Mettre en place une éducation inclusive pour tous les enfants en situation de handicap ;
- Prendre des mesures immédiates garantissant que les enfants en situation de handicap aient accès à des soins de santé opportuns et de qualité partout dans le pays.

Suivi de la CODE en 2021

Dans son **analyse** « Ces enfants et ces jeunes que nous ne voyons pas » [15], la CODE s'est intéressée aux enfants qui « entrent dans différentes catégories » et dont font partie les enfants porteurs de handicap. Par exemple certains enfants porteurs de handicap, qui répondent à plusieurs types de diagnostics. Pour ceux qui sont pris en charge par une structure adaptée, celle-ci ne sera peut-être pas en mesure d'accompagner toutes les difficultés de l'enfant pour diverses raisons et les difficultés qui ne bénéficient pas d'une prise en charge s'en trouvent invisibilisées.

AIDE À LA JEUNESSE

L'Aide à la jeunesse a pour mission d'apporter une aide spécialisée (et non judiciarisée) aux enfants en difficulté ou en danger (pour des raisons de santé, de sécurité et/ou de conditions d'éducation), ainsi qu'aux personnes éprouvant des difficultés à remplir leur rôle de parents. Toutefois, dans la pratique, **un manque de réponses adaptées aux besoins et à l'intérêt des enfants et des familles est constaté.**

En 2020, en Fédération Wallonie-Bruxelles, **40.642 enfants et jeunes étaient pris en charge quotidiennement par l'Aide à la jeunesse**, et les chiffres quant à l'origine de ces prises en charge, notamment du placement, confirment un lien certain entre le risque d'être confronté à une mesure de ce type et les caractéristiques socio-économiques des familles.

L'Observation finale n°28 énonce certaines recommandations sur le placement et les enfants privés de leur milieu familial afin de prévenir le recours excessif aux placements en institution.

Cependant, en matière de prises en charge par l'Aide à la Jeunesse, qu'il y ait placement ou non, les ONG avaient également formulé les recommandations suivantes dans le Rapport alternatif et regrettent qu'elles n'aient pas été reprises, en tout ou en partie, par le Comité :

- évaluer et harmoniser les politiques et les pratiques à tous les niveaux (soutien à la parentalité, nature de la prise en charge, relations enfants-familles, transparence des écrits...) ;
- mettre en œuvre une politique préventive d'accompagnement de la parentalité en investissant dans le milieu familial, en attribuant des moyens de soutien efficaces, et en se basant sur les compétences et les aspirations des parents et des enfants ;
- prévoir un système de permanence 24h/24 (pour éviter quand c'est possible la judiciarisation des situations) ;
- privilégier la création d'outils (documents ou autres) destinés aux enfants placés (qui les suivent durant tout leur placement), qui intègrent des informations sur leur parcours afin de constituer une « mémoire » et qui leur sont transmis selon leur âge et leurs besoins, puis intégralement à leur majorité, avec un accompagnement adéquat ;
- améliorer la motivation des décisions de placement et, afin de permettre une vraie participation de toutes les parties concernées, repenser la communication avec les familles et assurer une réelle transparence des écrits, notamment afin que les parents puissent comprendre les décisions et l'évolution qui est attendue de leur part.

Suivi de la CODE en 2021

Les enfants pris en charge par l'Aide à la jeunesse font l'objet d'une **grande attention de la part de la CODE** que ce soit en matière d'accès aux droits d'information, d'éducation, de loisirs, de santé, de participation...

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

En matière d'accueil de la petite enfance, on note **de grandes disparités** d'une part entre zones urbaines et rurales (les pénuries de places se font surtout sentir dans les villes), mais également entre différentes communes d'une même zone urbaine (comme à Bruxelles notamment), et d'autre part selon que la famille a ou non des besoins spécifiques en raison d'une ou de plusieurs vulnérabilités (handicap, pauvreté...).

Dans son Observation finale n°27 sur l'environnement familial et l'accueil de la petite enfance, le Comité formule la recommandation suivante : « *il est nécessaire d'augmenter la capacité, la flexibilité et la qualité des services d'accueil de la petite enfance, tout en assurant leur accessibilité à tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap et de pauvreté. L'augmentation de l'accueil subsidié et l'amélioration de la formation du personnel, surtout en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont également recommandés* ».

Les ONG recommandaient également de créer une formation de niveau supérieur à fort ancrage théorico-pratique concernant l'accueil préscolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (une telle formation existe déjà en Flandre).

Concernant l'accueil extrascolaire, les réalités concernant l'application du droit aux loisirs et aux activités extrascolaires sont semblables au nord et au sud du pays, même si les chiffres disponibles portent parfois sur des dimensions différentes. En résumé, **les loisirs passent souvent à la trappe pour les enfants les plus vulnérables.** Pour rappel, les loisirs libres ont lieu à la maison, dans l'espace public, les parcs, les musées, en vacances… et les loisirs encadrés (ou extrascolaires) sont proposés par exemple par des associations, dans ou à l'extérieur des établissements scolaires.

ENSEIGNEMENT (ART.28 À 30)

Les enquêtes PISA montrent, depuis de nombreuses années, que **l'enseignement en Belgique compte parmi les plus inégalitaires d'Europe** (UE/OCDE), et qu'il ne remplit pas sa fonction d'ascenseur social. L'école est un lieu de **reproduction des inégalités**, surtout pour les enfants issus de milieux défavorisés sur le plan socio-économique et issus de l'immigration. Jusqu'ici aucune mesure suffisamment forte n'a été prise pour lutter contre ce constat. Les enfants de familles défavorisées, notamment celles avec un parcours migratoire, ont une plus grande probabilité de retard dans les acquis scolaires. Certaines attitudes discriminatoires de la part du corps enseignant sapent les opportunités éducatives et la confiance dans les institutions sociales.

L'absence de gratuité scolaire, pourtant consacrée par différentes législations, a un impact important en matière d'inégalités. Selon la Ligue des familles sur cette question, un parent sur douze témoigne avoir été mis en difficulté par le paiement des frais scolaires. Ces frais ont de nombreuses conséquences négatives parmi lesquelles des comportements d'évitement et d'absentéisme.

D'une manière générale, **l'enseignement belge se caractérise par un taux élevé de redoublement, des orientations précoces vers l'enseignement spécialisé ou des formations très inégale,** et un **taux d'abandon alarmant** (un jeune sur cinq ne termine pas l'enseignement secondaire). Le redoublement scolaire est particulièrement élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles (pas loin de quatre fois supérieur au chiffre des pays de l'OCDE). Pour ce qui est des filières et relégations, on constate que les enfants des groupes sociaux les plus défavorisés sont plus souvent dirigés vers l'enseignement technique ou professionnel. Ils sont également surreprésentés dans l'enseignement spécialisés, ces choix menant souvent à la démotivation et au décrochage scolaire. Les ressources manquent pour permettre aux écoles de travailler sur l'égalité des chances en matière d'éducation, et ne font pas l'objet d'une politique de coordination.

Le Comité souligne l'urgence dans son Observation finale n°39 et exhorte la Belgique à :

1. Intensifier les efforts pour combattre les inégalités et encourager une égalité des chances dans l'éducation, en veillant en particulier à l'intégration des enfants défavorisés ;
2. Prévenir et combattre la discrimination dans les écoles. Investiguer efficacement les allégations de discrimination et sensibiliser les enfants et leurs parents aux mécanismes de plainte ;
3. Renforcer la formation des enseignants à la diversité, l'interculturalité et la médiation afin qu'ils puissent être des facilitateurs pour l'intégration des enfants (quelles que soient leurs spécificités), dans un environnement accueillant et inclusif ;
4. Supprimer les frais scolaires partout dans le pays ;
5. Développer activement des mesures non-répressives pour garantir que les enfants défavorisés ne quittent pas l'école [avant d'être diplômés] et aient accès à la filière de leur choix ;
6. Augmenter les capacités des écoles (augmenter le nombre de places), en particulier dans la région bruxelloise ;
7. Intensifier les mesures pour combattre le harcèlement, y compris le cyber-harcèlement. Cela englobe la prévention, des mécanismes de détection précoce, la responsabilisation des enfants et des professionnel·le·s, des protocoles d'intervention et des façons de faire (ou lignes directrices) harmonisées [par ex. d'une école ou d'un type de professionnel à un autre]. La collecte des données doit se baser sur des cas réels.

Les ONG recommandaient également d'intégrer dans la formation des enseignants une éducation approfondie aux droits de l'enfant et de renforcer leur formation initiale et continue. Elles recommandaient aussi de faire aboutir, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pacte pour un Enseignement d'Excellence (tronc commun, suppression du redoublement...) revêtu de garanties et soutenu par un budget réaliste.

Suivi de la CODE en 2021

- La CODE suit de très près l'avancée des réformes du Pacte pour un enseignement d'Excellence et de la Formation initiale des Enseignants, et a été à plusieurs reprises en contact avec des représentants des cabinets et des administrations en charge de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et ceci, dans le cadre de la conférence participative organisée en janvier 2021 en présence de la Ministre de l'Enseignement, de rencontres de plaidoyer ou encore du suivi du Plan d'action pour les droits de l'enfant.

- Lors de la conférence participative sur « L'éducation et la formation aux droits de l'enfant : pour une approche concertée des acteurs du secteur de l'enseignement » organisée avec Plan International Belgique et UNICEF Belgique, une matinée a été consacrée aux enjeux d'une approche des droits de l'enfant à l'école pour plus de justice sociale et d'égalité des chances à l'école.

JUSTICE (ART.12,15,16,37 ET 40)

La Justice fait face à un **manque important de moyens humains et financiers**, ce qui a pour conséquence d'empêcher un fonctionnement rapide et efficace. De plus, l'accès à la Justice s'est complexifié. De plus en plus de familles n'ont pas la capacité financière de faire valoir leurs droits en justice, ni ceux de leurs enfants. Les magistrats et avocats manquent d'une formation complète en droits de l'enfant (des formations existent mais sont trop peu suivies) ainsi que d'une approche adaptée aux enfants.

Le dessaisissement et l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupants. Ils sont contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort).

Notons aussi que **la Belgique a abaissé à 14 ans l'âge à partir duquel un mineur peut faire l'objet d'une sanction administrative communale (SAC)** à la suite d'une petite infraction. Ces sanctions, qui ne tiennent pas compte de la réalité sociale de certains jeunes ont poussé certaines familles précaires à interdire à leurs enfants de sortir pendant les confinements dans la crainte de ne pouvoir payer. De plus, les notions d'incivilité et de nuisance sont très floues, et il est possible d'infliger une sanction pénale à un mineur sans qu'il ne bénéficie de la loi relative à la protection de la jeunesse. Une absence d'impartialité et d'indépendance des fonctionnaires communaux sont à relever.

Dans son Observation finale n°47 sur l'administration de la justice, le Comité exhorte notamment la Belgique à supprimer toute possibilité pour un enfant d'être jugé par des tribunaux pour adultes et d'être détenu avec des adultes (position claire contre le dessaisissement), à garantir qu'une aide juridique accessible et qualifiée soit fournie sans délai, et à promouvoir des mesures non-judiciaires, comme la déjudiciarisation, la médiation et la conciliation, pour les enfants accusés de faits qualifiés d'infraction et, dans la mesure du possible, le recours à des peines non-privatives de liberté pour les enfants, comme la liberté conditionnelle ou le service communautaire.

L'enfermement doit être une mesure de dernier ressort et pour la période la plus courte possible. Dans les cas où l'enfermement est inévitable, s'assurer que les conditions de détention sont conformes aux standards internationaux, y compris concernant l'accès à l'éducation et aux services de santé, la proximité géographique avec la résidence familiale et l'accès du lieu d'enfermement en transports en commun.

Le Comité recommande également de former les avocats et les juges aux droits de l'enfant, et veiller à ce que leur façon de travailler soit adaptée aux enfants.

Enfin, il appelle à réviser la loi sur les sanctions communales administratives (SAC) afin qu'elles ne soient pas applicables aux enfants, et que des sanctions appropriées pour des comportements antisociaux ne puissent être imposées que dans le cadre du système de justice des mineurs.

Suivi de la CODE en 2021

- La justice protectionnelle et la justice civile ont été abordées comme cas d'application dans le cadre de l'**étude** 2021 de la CODE intitulée « Participation et intérêt supérieur de l'enfant : deux principes complémentaires » [16]. L'exemple de la justice a été repris afin d'analyser à quel point ces deux principes sont complémentaires et s'entremêlent dans les décisions concernant l'enfant ;
- L'**analyse** intitulée « Police, violences & droits de l'enfant » parle de la connaissance des enfants de leurs droits et responsabilités en cas de contrôle policier mais également des sanctions administratives communales et des violences policières.

MIGRATION (ART. 6, È, 10, 22, 30 & 35)

La situation des enfants migrants et réfugiés **est particulièrement préoccupante.** En 2021, il y a eu 5.665 premiers signalements de MENA auprès du Service des Tutelles. Début mai 2021, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) a communiqué que 32% (soit 7.363 personnes) des habitants dans leurs centres sont des mineurs, dont 5.525 sont accompagnés de leur famille. La proportion de jeunes dans la catégorie d'âge des 11-15 ans augmente légèrement, mais les 16-17 ans restent clairement dans la majorité.

Les ONG estiment que, dans sa communication en matière de migration, le gouvernement belge se concentre sur l'éloignement et le renvoi des demandeurs d'asile et des migrants, ce qui va **à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Dans la pratique**, l'accès aux droits, à la protection spéciale, à un tuteur, à la mutuelle et à la scolarité ne sont pas toujours garantis** pour les MENA, qui vivent ainsi dans une situation précaire et instable.

Le vécu des enfants migrants est de plus en plus traumatisant, dans le pays d'origine, mais aussi lors du parcours migratoire et durant la procédure dans le pays d'accueil. La plupart des enfants en fuite ne fréquentent plus l'école. L'isolement social, l'insécurité entourant le séjour et les problèmes d'adaptation sont particulièrement stressants. Les problèmes psychiques, voire psychiatriques, de ces enfants augmentent dans des proportions peu connues auparavant.

Concernant les MENA, le Comité recommande spécifiquement dans son Observation finale n°42 de :
1. Développer un protocole uniforme concernant les méthodes de détermination de l'âge des MENA (...) ;
2. Investiguer de manière efficace les cas d'abus à l'égard des MENA ;
3. Renforcer les mesures de protection immédiate pour tous les MENA et garantir une prise en charge systématique et sans délai par le Service des Tutelles ;
4. Améliorer l'accueil des MENA, y compris en assurant la disponibilité des services de l'Aide à la Jeunesse, notamment les institutions de placement et les familles d'accueil, pour tous les MENA, indépendamment de leur âge.

Concernant les enfants en situation de migration, le Comité exhorte la Belgique dans son Observation finale n°44 à :
1. Mettre fin à la détention d'enfants en centres fermés, et à avoir recours à des solutions non-privatives de liberté.
2. Garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale, y compris en matière d'asile et de regroupement familial.
3. Développer et disséminer des outils adaptés aux enfants et aux jeunes (child-friendly) pour informer les enfants demandeurs d'asile de leurs droits et des façons de faire appel à la justice pour les faire respecter.

Suivi de la CODE en 2021

- La CODE a signé un **communiqué de presse** intitulé « Détention d'enfants pour des raisons de migration : le gouvernement face à ses contradictions »[17]. Dans ce communiqué, les associations dénoncent le double discours du gouvernement qui affirme que « Des mineurs ne peuvent pas être détenus en centre fermé » mais poursuit quand même une procédure au Conseil d'État qui porte sur les conditions de l'enfermement des enfants au centre 127bis.

- Suivi des activités de la Plate-forme Mineurs en exil, dont la CODE est membre observateur, et qui est coordonnée par le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, membre de la CODE. Suivi des différents groupes de travail (détention, famille et MENA) et particulièrement la question de la détention d'enfants migrants en Belgique à travers le suivi de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. ».

- La CODE a également abordé la thématique de l'enseignement au travers de l'ensemble des **analyses consacrées aux impacts de la crise sanitaire** sur les droits de l'enfant.

III. INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT

La CODE a pour mission de **sensibiliser les adultes aux droits de l'enfant**.

Parce que ce travail est notamment destiné aux professionnel·le·s de l'enfance et aux adultes d'une manière générale, les enfants sont indirectement touchés par cette mission de la CODE. Qui plus est, de temps à autre, les permanentes de la CODE effectuent également un travail de sensibilisation aux droits de l'enfant à l'attention des plus jeunes.

À L'ATTENTION DES ADULTES (ÉDUCATION PERMANENTE)

À titre principal, la CODE propose et développe un **regard critique sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique**, via des analyses, des études, et – depuis fin 2019 – des outils pédagogiques dans une perspective d'éducation permanente.

En effet, le projet de décret modifiant le décret de 2003 sur le soutien à l'action d'éducation permanente dans le champ de vie associative est entré en vigueur en janvier 2019 et a ouvert de nouvelles perspectives pour la CODE, notamment la possibilité de publier des outils pédagogiques en plus des analyses et études déjà prévues dans l'Axe 3 de sa reconnaissance Education permanente.

Les objectifs généraux de notre mission d'éducation permanente sont de faire prendre connaissance des droits de l'enfant et de leur **dimension universelle et globale** (un droit n'est pas plus important qu'un autre), de lutter contre les idées reçues et les amalgames, de promouvoir les bonnes pratiques, de permettre à tout le monde d'avoir une vision juste des réalités de terrain en matière de droits de l'enfant, de rendre visibles les catégories d'enfants les plus vulnérables, de faire en sorte que les législations soient en adéquation avec les prescrits de la Convention relative aux droits de l'enfant et, plus généralement, de promouvoir une culture des droits de l'enfant.

Classiquement, **les publications de la CODE font l'objet de débats en son sein (tant pour le choix de la thématique abordée que pour les positions de fond adoptées).** Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler apporte une qualité certaine aux productions. Certaines analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains membres (une charte de collaboration a été réalisée en 2014). Toutes les publications de la CODE n'en restent pas moins des productions propres.
Étant donné qu'**il existe aujourd'hui plus de 270 publications sur notre site Internet**, nous vous conseillons la lecture des documents suivants, afin d'avoir un aperçu général à la fois des prescrits de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la situation en Belgique :

« La Convention relative aux droits de l'enfant :
un contenu toujours nécessaire ! », novembre 2014.

« Les droits de l'enfant ont le blues : impacts de la crise économique
sur les droits de l'enfant », janvier 2016.

« Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique
de la Convention relative aux droits de l'enfant », décembre 2017.

Affiche - « Comment vont les droits de l'enfant ?
En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles »,
décembre 2018.

Étude – « Balance tes droits ! Comprendre et débattre des droits de
l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles », août 2019.

« Les droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'épreuve de
la pandémie du COVID-19 », Juin 2020.

Les analyses, études et outils pédagogiques sont mis **en ligne sur le site de la CODE** (rubrique « Publications » - http://www.lacode.be/nos-publications.html). Ils sont également diffusés par voie électronique via nos membres, notre infolettre et via les réseaux sociaux. Un travail de vulgarisation est réalisé (il a d'ailleurs été renforcé ces dernières années). La perspective prise est pluridisciplinaire (droit, sociologie, psychologie…), avec la Convention relative aux droits de l'enfant pour fil conducteur.

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de **publications extérieures** (journaux de membres, revues spécialisées…).

Les thèmes développés en 2021 ont **augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité** au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

a. Études

L'**étude** annuelle de la CODE fut intitulée « Participation et intérêt supérieur de l'enfant : deux principes complémentaires » et publiée en décembre 2021.[18] Les membres de la CODE ayant décidé de choisir le droit à la participation comme fil rouge des travaux de la CODE en 2020-2021, la CODE a collaboré avec le Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine autour de la question du lien entre l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit à la participation, respectivement consacrés à l'article 3 paragraphe 1 et à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Ces deux articles ont des rôles complémentaires. Ainsi, « le premier fixe pour objectif de réaliser l'intérêt supérieur de l'enfant et le deuxième définit la méthode pour entendre l'opinion de l'enfant ou des enfants et la prendre en considération dans toutes les affaires qui les concernent, y compris pour l'évaluation de leur intérêt supérieur ». Ces deux articles se renforcent l'un et l'autre dans leur application et fonctionnalité en facilitant le rôle des enfants dans toutes les décisions les concernant. Cette étude se penche sur la définition de l'intérêt supérieur et du droit à la participation ? Dans quelle situation pratique ces principes s'articulent-ils ?

b. Analyses

Plus d'un an après, la crise sanitaire étant toujours présente, la CODE a tenu à faire un nouvel état des lieux des événements et des mesures prises par le gouvernement et leur impact sur les droits de l'enfant. La thématique principale encadrant les autres analyses était celle de la participation et de son pendant, le droit à l'information, mais également des enfants vulnérables, véritables fils rouges de la CODE pour 2020-2021 :

« L'information adaptée aux enfants, kesako ? » (Décembre 2021)

« Les droits des enfants intersexes » (Décembre 2021)

« Les enfants trans et la reconnaissance juridique du genre » (Décembre 2021)*

« Quels sont les droits de l'enfant face à l'inceste ? » (Décembre 2021)

« Les droits de l'enfant dans l'environnement numérique » (Août 2021)

« Rendre visite à un parent détenu : quelle place pour l'enfant ? »
(Décembre 2021)

« Ces enfants et ces jeunes que nous ne voyons pas » (Mai 2021)

« La participation des enfants face à la crise du coronavirus :
bilan et mise à jour » (Septembre 2021)

«Police, violences & Droits de l'enfant» (Juin 2021)

c. Outils pédagogiques

En 2021, la CODE a rédigé deux outils pédagogiques :

« Pour une version adaptée aux jeunes des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies »

(Décembre 2021)

« Le droit de l'enfant à l'information »
(Décembre 2021)

d. Formations et interpellations

À des fins de sensibilisation et d'éducation, les permanentes sont disponibles pour **effectuer des présentations sur les droits de l'enfant**, soit dans une perspective généraliste soit sur un thème spécifique (selon les recherches effectuées par la CODE, et donc son expertise). Ces présentations ont généralement lieu sur demandes extérieures (politique, associations, écoles…).

En 2021, la CODE est intervenue lors de la **formation générale sur la situation des droits de l'enfant** organisée dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant (CIDE) à l'UCL. Les deux modules présentés traitaient des « Mécanismes de protection des droits de l'enfant : le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant et la Belgique » avec la participation d'un membre du Comité des droits de l'enfant et du « Droit à l'éducation, droit dans l'école et éducation au droit et à la citoyenneté ».

Dans la mesure du possible, les permanentes se montrent également disponibles pour **répondre aux questions des citoyens** (et les rediriger vers une association de première ou deuxième ligne si nécessaire), y compris d'étudiants (les demandes sont fréquentes).

À L'ATTENTION DES ENFANTS (FÊTE « EN AVANT ! »

Depuis son lancement en 2011, la CODE est invitée par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles à participer aux réunions du **Comité organisateur du Festival des droits de l'enfant, rebaptisé depuis 2019 « EN AVANT ! Fête des droits de l'enfant et des jeunes »**. Celui-ci se tient en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, au mois de novembre. Son Comité d'accompagnement est composé de représentants du Cabinet de Rudy Demotte puis du Cabinet de Bénédicte Linard suite à la formation du gouvernement de la FWB en septembre 2019, de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant, de Badje et de la CODE.

Depuis 2014, **la coordination générale de l'évènement bruxellois a été confiée à Badje**, membre de la CODE, qui s'est attelé à rendre l'évènement plus cohérent, participatif et durable. Les valeurs mises en avant nous permettent de penser que cette fête évolue vers un évènement de plus en plus en adéquation avec les droits de l'enfant (participation, accessibilité, etc.).

En 2021, le Comité d'accompagnement s'est réuni (numériquement) à de nombreuses reprises afin de définir les contours du programme, le projet dans son ensemble, la communication, etc.

En 2020, en raison de la **situation sanitaire**, la Fête a été rendue accessible via différents médias : émission TV, ateliers en ligne et live sur les réseaux sociaux. En 2021, la fête était organisée selon un fonctionnement hybride avec du présentiel et du virtuel mais également des projets en amont et une fête grand public en novembre.

D'une manière générale, et compte tenu du contexte totalement inédit, la CODE salue la réussite de **l'édition 2021** et la grande adaptabilité dont a fait preuve le comité organisateur. La variété du programme et la qualité des animations étaient au rendez-vous et a rencontré l'intérêt du public.

IV. COLLECTE, PASSAGE D'INFORMATIONS ET PARTENARIATS

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se matérialisent notamment via des rencontres, du partage d'informations de différentes manières, des échanges électroniques… Ce faisant, la CODE répercute auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, des actualités et des évènements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, le site Internet, la page Facebook et la lettre d'information de l'association sont des outils importants.

Le passage d'informations se réalise en particulier dans le cadre de partenariats et bien sûr lors des réunions de la CODE. Il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

GROUPES DE TRAVAIL ET PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

La CODE travaille avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Ce travail s'établit de manière régulière avec des institutions publiques, mais aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, **la CODE participe à plusieurs groupes de travail**. Elle veille à être en contact avec tout partenaire associatif ou institutionnel pertinent, en fonction des demandes, des actualités et des thèmes de recherche approfondis.

NIVEAU INTERNATIONAL

Child Rights Connect

Parallèlement, la CODE est aussi en contact avec Child Rights Connect, qui est une **coalition basée à Genève d'organisations internationales et non-gouvernementales** travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Child Rights Connect soutient la participation des ONG, et en particulier celle des coalitions nationales, notamment dans le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant.

NIVEAU NATIONAL

Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE **participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant** (CNDE) depuis sa création en 2007 (qui était très demandée par les ONG, l'ensemble du secteur des droits de l'enfant en Belgique, et le Comité des droits de l'enfant lui-même). Elle en est membre avec voix consultative. Depuis 2015, la CODE est par ailleurs membre de l'organe d'avis de la CNDE, constitué d'experts en matière de droits de l'enfant. La CODE est également engagée depuis 2019 au sein du Comité de pilotage du projet « Childfriendly COB's » coordonné par la CNDE. En 2020, la CODE a été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projet pour réaliser la Coordination générale du projet participatif de création d'une version adaptée aux enfants des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies avec le Kenniscentrum Kinderrechten vzw (KeKi).

Kinderrechtencoalitie Vlaanderen

La CODE travaille en **très bonne collaboration avec son homologue néerlandophone**, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales, le suivi des Observations finales et générales

du Comité, et bien sûr le processus de rapportage (rédaction du Rapport alternatif des ONG, préparation de la Pré-session à Genève, rédaction d'un communiqué de presse commun, rédaction d'informations additionnelles à destination du Comité avant la Session…). La CODE et la KIRECO ne se sont pas rencontrées physiquement en 2019 (l'équipe de la KIRECO a par ailleurs connu quelques changements). L'année 2020 a été l'occasion de relancer une collaboration plus étroite avec beaucoup d'échanges.

Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la Plate-forme bilingue Mineurs en exil vise, notamment, à **donner un statut protégé aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés.** La Plate-forme comporte divers groupes de travail (MENA, familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier, détention des familles avec enfants mineurs, logement). En 2021, la CODE a suivi avec attention les travaux des différents groupes de travail en tant que membre observateur.

NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Délégué général aux droits de l'enfant

L'année 2020 a été marquée par une **bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE),** notamment autour du Comité d'accompagnement de la fête « En Avant ! » coordonnée par BADJE ou via l'organe d'avis de la CNDE.

Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

La CODE est **membre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE)** depuis 2012. Il est le fruit d'un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL), Défense des enfants international (DEI) – Belgique, les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP), l'Université libre de Bruxelles (ULB), et la CODE.

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement : la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant, auquel la CODE prend part comme intervenant.

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

La CODE **participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant** de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ). En 2021, le GP CIDE s'est notamment penché sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action Droits de l'Enfant 2020-2024 (PADE) ainsi que sur la Garantie européenne pour l'enfance.

JURYS

En 2021, la CODE a fait partie du jury concernant **l'appel à projets dans le cadre de « EN AVANT ! Fête pour les droits de l'enfant et des jeunes ».**

La participation à ce jury permet non seulement de faire avancer la cause des enfants (via une attention spécifique à leurs droits), mais également de consolider le travail en réseau de la CODE et de diffuser plus largement encore ses publications.

V. OUTILS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

En 2021, la CODE a poursuivi son travail de communication vers le grand public, les professionnel·le·s et les politiques. L'association est particulièrement attentive à la diffusion de ses écrits (études, analyses, outils pédagogiques, communiqués, lettres ouvertes, articles d'opinion…), à des fins de sensibilisation. Ces dernières années, les canaux de communication se sont multipliés (site Internet, page Facebook, lettre d'information…), sans pour autant prendre le pas sur le travail de fond. L'année 2021 a également été l'occasion pour la CODE de renouveler sa charte graphique grâce à un prestataire externe, Switch.

SITE WEB

Le site Internet www.lacode.be présente des informations sur la CODE et ses membres, des actualités, un focus, toutes les publications de l'association et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles du secteur des droits de l'enfant. Ce site est conçu à l'attention d'un public adulte (citoyens, professionnel·le·s, politiques, journalistes). Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant, et une information actualisée quant à l'état de la situation en Belgique.Le site connaît une bonne visibilité.

Le site connaît une bonne visibilité. En 2021, il a bénéficié d'une **moyenne de 180 visites par jour** (avec des pics allant jusqu'à 659 visites sur une journée). La situation s'est constamment améliorée depuis 2014 avant de se stabiliser sur les deux dernières années, comme le montre le graphique sur la page suivante.

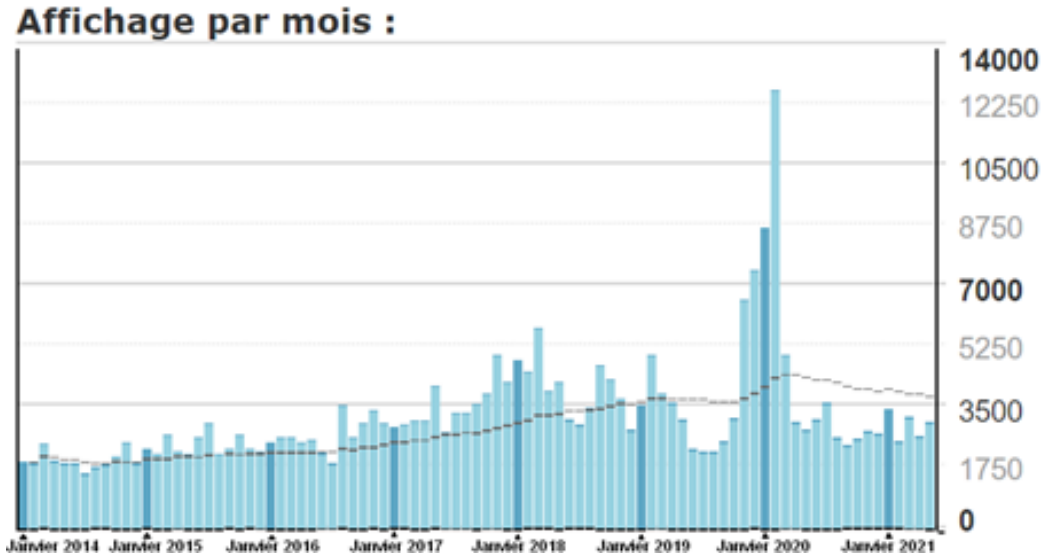

A titre indicatif, voici le nombre de consultations pour les publications suivantes de l'année 2020 :

- ANALYSE « Enfants placés et relations familiales : pour un meilleur respect des droits fondamentaux» : 346 ;
- OUTIL PEDAGOGIQUE « L'impact de la crise du coronavirus sur les droits de l'enfant » : 272 ;
- ETUDE « La participation des enfants, parlons-en ! » : 212 ;
- OUTIL PEDAGOGIQUE « La participation, c'est QUOI ? » : 115.

Voici les sections les plus consultées depuis la création du site :

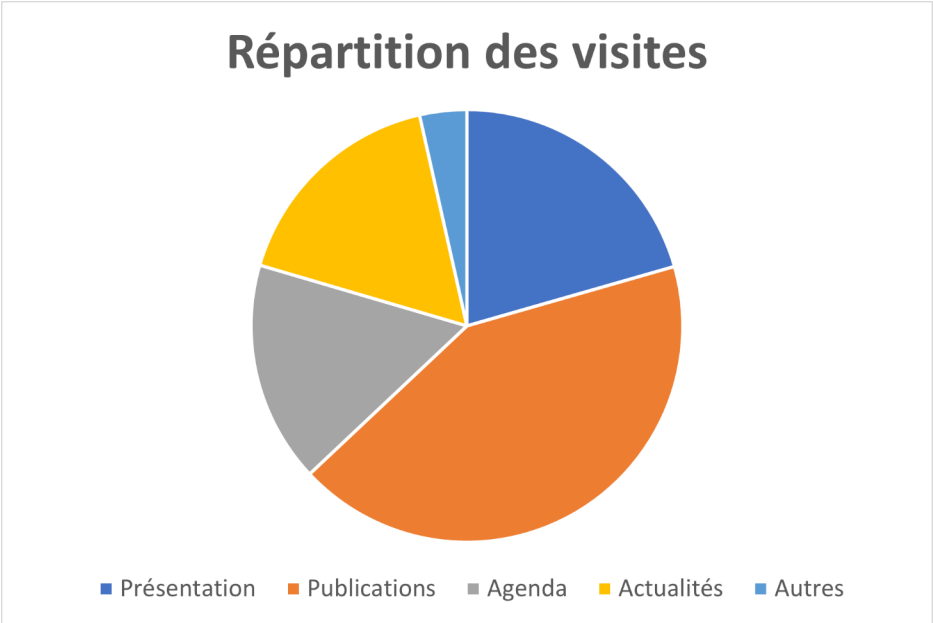

Toute association peut contacter la CODE pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Le site de l'association est en effet pensé comme un **carrefour d'informations en matière de droits de l'enfant**. Nous constatons par ailleurs que de plus en plus de sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE.

FACEBOOK

Pour répondre au souhait d'atteindre plus efficacement le grand public, la CODE a créé, fin mai 2014, une page Facebook. Cette page permet deux choses : produire du contenu et partager des actualités en soi, et servir de vitrine et de portail vers notre site internet et nos publications. En effet, **Facebook est la deuxième source générant des visites vers le site Internet de la CODE.** Facebook a attiré 1119 visites depuis notre page Facebook en général. La première source est Google, avec 35529 visites.

Au 27 mai 2021, nous comptabilisions **1.957 « abonnés »** à notre page Facebook (soit 200 abonnés supplémentaires en un an, ce qui correspond à une augmentation constante par rapport aux années antérieures).

Cette page est **très régulièrement alimentée** (deux fois par semaine) par des informations de la CODE, de ses membres, et de toute actualité pertinente en lien avec les droits de l'enfant.

Les vues, partages, et réactions aux posts de la CODE se sont **stabilisés sur l'année écoulée** : du 1er juillet 2020 au 27 mai 2021, les posts de notre page ont touché 18 766 personnes, soit seulement 40 de moins que sur la période de 11 mois précédente. C'est ce que montre le graphique ci-dessous. Les chiffres auraient même pu être meilleurs sans le creux entre le 6 février et le 18 mars, où la CODE a très peu publié de posts, puisqu'elle était en train de recruter un nouveau chargé de communication.

La couverture de nos posts est plus grande lorsqu'il s'agit **d'actualités de la CODE elle-même**, comme c'est le cas par exemple pour des cartes blanches, des communiqués de presse ou la diffusion d'une étude, d'une analyse ou d'un autre outil. Certes, il est important de poster sur l'actualité du droit des enfants en général, pour informer, et alimenter la page quand la CODE n'a pas d'actualité propre à elle à partager. Mais cette statistique montre que la raison principale pour laquelle notre public nous suit, c'est pour se tenir informé de notre travail et de nos productions. C'est une nouvelle rassurante sur la qualité de notre travail

LETTRE D'INFORMATION

CODE
COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Retour sur l'année 2020 ...
et nos voeux pour 2021 !

Découvrez notre dernier outil pédagogique

Quiz

A travers ce quiz, découvre l'impact de la crise du coronavirus sur les droits de l'enfant

C'est parti !

Après nos deux outils pédagogiques sur "La participation, c'est QUOI ?" et "La participation, COMMENT ?", voici un outil pédagogique digital sur l'impact de la crise du coronavirus sur les droits de l'enfant.
Cet outil digital permet une animation pédagogique en ligne au départ d'un quiz à propos des droits de l'enfant en temps de crise autour des questions telles que :

La CODE publie une **lettre d'information généraliste** (infolettre via MailChimp) à l'attention de tous (862 « subscribers » à ce jour). Pour s'y abonner, il suffit d'envoyer un mail à info@lacode.be.

En 2020, la CODE a poursuivi l'envoi de son infolettre reprenant d'une part les principales actualités de la CODE (publications et activités) et d'autre part la présentation d'un membre (par ordre alphabétique) et de ses actualités.

RELAIS PARTENAIRES

Régulièrement**, le travail de la CODE est diffusé dans les revues de ses membres et partenaires privilégiés, mais aussi sur leurs sites Internet et pages Facebook**. Ces relais peuvent prendre différentes formes : publication d'analyse telle quelle, publication d'une analyse retravaillée, encart (sites Internet) et « post » (pages Facebook) au sujet d'une analyse, d'une étude, d'un communiqué de presse, d'une prise de position…

Citons les **publications papier** suivantes : Le Ligueur (tiré à 45.000 exemplaires), Badje-info (1.200 exemplaires), Partenaire (ATD Quart Monde, 13.000 exemplaires), Journal du Droit des Jeunes (JDJ, 800 exemplaires), JEF (Conseil de la Jeunesse, 18.000 exemplaires), Chronique de la Ligue des droits humains (3.000 exemplaires lors d'un numéro publié en papier en janvier-février ou téléchargeable toute au long de l'année sur Internet). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnel·le·s (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligueur, la Chronique de la Ligue des droits humains, Partenaire, JEF).

Parallèlement**, plusieurs supports professionnels (papiers et électroniques) du secteur des droits humains et de l'enfant reviennent à intervalles réguliers sur les publications de la CODE.** On pense notamment à l'Agence Alter, Kluwer, Infor Jeunes, Enseignement.be, l'ONE, Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Yapaka, le site de la Fédération des Ecoles de Devoirs, ainsi que le « Portail des instituteurs » des éditions de Boeck (référence, notamment, à nos analyses sur le harcèlement à l'école) et le Conseil bruxellois de coordination socio-politique (CBCS). Certains de ces sites permettent un téléchargement direct de certaines de nos publications.

En résumé, les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes (particuliers, étudiants, etc…) qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant enrichit également leurs réflexions.

VI. DE PRÉCIEUX FINANCEMENTS

Le travail de la CODE est **rendu possible par les subsides reçus des pouvoirs publics**, qui reconnaissent son travail et sa légitimité comme acteur de troisième ligne en matière de droits de l'enfant (recherche, sensibilisation, éducation, plaidoyer). Ces financements n'empêchent aucunement la CODE de travailler en toute indépendance. A ce stade, la CODE ne bénéficie pas de dons ou d'autres rentrées financières (hormis les cotisations des membres, 125 euros/an par membre).

En 2021, **la CODE a bénéficié de trois subsides**. Ils permettent de financer les dépenses générales de l'association et de couvrir les divers frais de fonctionnement et surtout, de personnel (en particulier, l'engagement de trois travailleurs pour l'équivalent de 2.4 ETP, ce qui confirme le caractère modeste de la situation financière de la CODE).

Le subside le plus important est celui de l'Education permanente (contrat-programme sur cinq ans), une compétence qui relève de la Direction générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'y ajoutent deux subsides annuels, qui émanent respectivement du **Ministre de la Justice** (niveau fédéral) (renégocié chaque année) et, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la **Ministre de l'Enfance** (subside pluriannuel depuis 2021).

Une bonne stabilité financière de la CODE est à noter (même si le caractère annuel de certains subsides met régulièrement l'association dans l'incertitude).

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Justice

La CODE est subsidiée par la Justice depuis 2000. Il s'agit du **subside le plus ancien de l'association,** bien qu'il s'agisse d'un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année. En 2020, la somme de 22.000 euros a été octroyée à la CODE, comme à son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen. Ce montant est alloué à divers frais de fonctionnement.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Education permanente

Le subside de l'Éducation permanente (alloué depuis 2005) a donné une certaine assise à la situation pécuniaire de la CODE : il **offre la possibilité d'envisager les activités sur du moyen et long terme,** à la fois financièrement et au niveau des projets. Il structure le travail autour de la réalisation d'analyses, d'études et d'outils pédagogiques, dans une perspective critique (reconnaissance dans l'axe 3.2, article 23, paragraphe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2014). Pour l'année 2021, ce subside s'est élevé à 105.934,56 €.

Enfance

Depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2021, ce subside est devenu pluriannuel et passé à 35.000 euros. Ce budget a notamment couvert les **divers frais de fonctionnement et de personnel**.

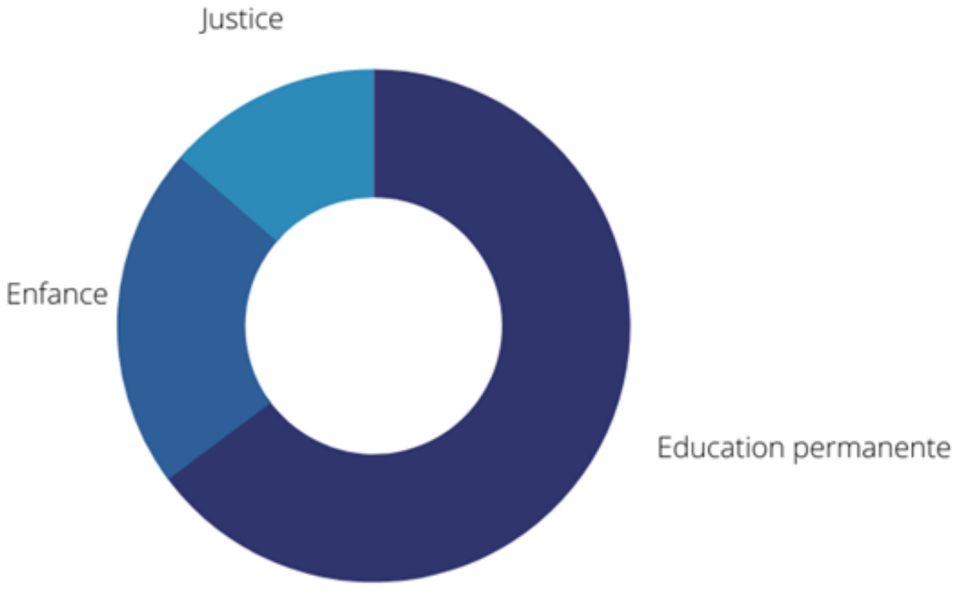

VII. LA CODE AU QUOTIDIEN

UNE ASBL AU CA ENGAGÉ

Association de fait au départ (1994), la CODE s'est **constituée en asbl en décembre 2000.**

L'équipe de la CODE est **accompagnée et soutenue par un CA très disponible et fortement engagé** en matière de droits de l'enfant, à la fois au travers de leurs associations respectives et pour la CODE.

Au cours de l'Assemblée générale du 15 juin 2021, le Conseil d'administration de la CODE était composé de :

Au cours de l'année 2021, **le CA de la CODE s'est réuni une dizaine de fois.**

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE… QUI BOUGE

L'association est constituée d'une **équipe de trois permanentes.** Sur l'année 2021, leurs temps de travail cumulés correspondaient à un peu plus de deux temps pleins. Toutes contribuent aux diverses activités de l'association, chacune selon ses fonctions, expertises et formations (la pluridisciplinarité est privilégiée). La CODE a connu **d'importants changements de personnel** depuis 2018, donnant lieu à un véritable « tournant » pour l'association.

L'équipe de la CODE fut renforcée pour être à nouveau à trois permanentes à l'arrivée de **Marie D'Haese** en janvier 2020. Elle est diplômée en sciences de l'éducation et est engagée à 80%.

Julianne Laffineur, politologue, engagée à 60%, travaille à la CODE depuis avril 2019.

Fanny Heinrich, juriste, engagée à 100%, travaille à la CODE depuis novembre 2019.

La coordination de l'association en 2019 fut assurée en co-coordination entre Marie de le Court et Valérie Provost jusqu'en septembre 2019, date à laquelle Julianne Laffineur a repris la co-coordination avec Valérie Provost, jusqu'au départ de celle-ci. Depuis début 2020, la co-coordination est assurée par Marie D'Haese, Fanny Heinrich et Julianne Laffineur.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

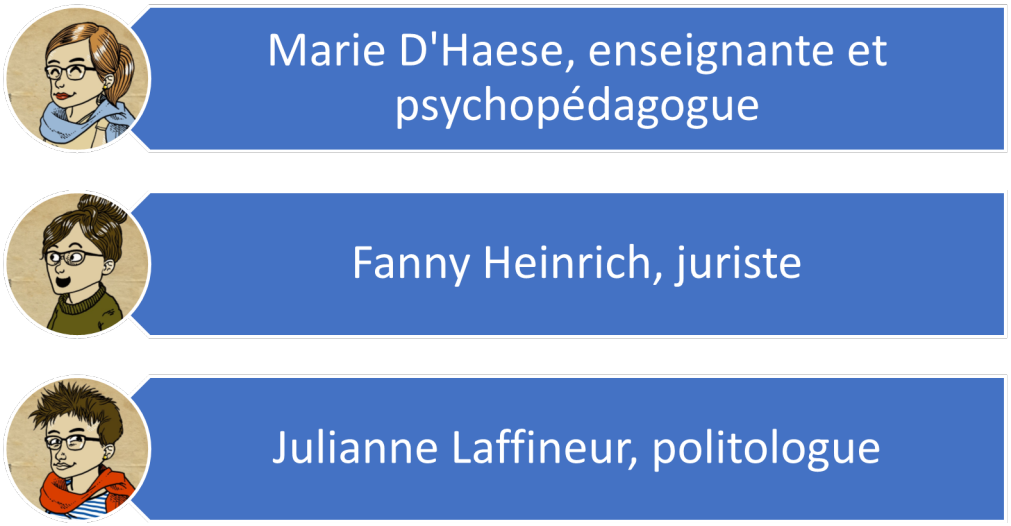

Selon les moyens à la fois humains et financiers de la CODE, **des formations continues de courte durée sont proposées aux membres de l'équipe**. Cependant, compte tenu du caractère particulier de ces deux dernières années, aucune formation ne fut suivie par les membres de l'équipe.

Notons que la CODE a à cœur **d'accueillir et de former chaque année des stagiaires aux droits de l'enfant**, en fin d'études supérieures (universitaires ou non). **Pauline Smal** a réalisé un stage de 90h à la CODE dans le cadre de son Master en droit à l'UCL (février à mars 2021). **Chanel Dumoulin** a également réalisé un stage volontaire de 72 heures (entre le 6 septembre 2021 et le 30 septembre 2021).

AU CŒUR DE BRUXELLES

En 2021, le siège social de la CODE était situé au 5ème étage de la rue du Marché aux Poulets 30, dans le centre de Bruxelles, au cœur du piétonnier.

L'immeuble est occupé par d'autres associations du secteur des droits de l'enfant, ce qui favorise les collaborations et renforce les partenariats d'année en année. **Cette proximité nourrit en particulier la veille de la CODE sur le respect des droits de l'enfant** en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces voisins sont : le Service Droit des Jeunes de Bruxelles, la Plate-forme Mineurs en exil, DEI Belgique, Jeunesse & Droit, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ), ainsi qu'Alias.

VIII. EN AVANT 2022 !

L'année 2021 de la CODE fut riche en réalisations : participation au Certificat interdisciplinaire des droits de l'enfant, pilotage du projet « Fight for your right » en collaboration avec la CNDE, contribution à l'organisation de la Fête des droits de l'enfant « En Avant ! », publications d'analyses, d'outils pédagogiques et d'étude, dans une perspective d'éducation permanente. Elle fut également marquée par de nombreuses adaptations liées à la crise sanitaire.

Dans le sillon du droit à la participation comme fil rouge choisi par nos membres, la CODE a également entamé une discussion avec ses membres au tout début de l'année 2021 sur la thématique des « enfants qu'on ne voit pas », dont on parle peu et qui verraient leurs droits fondamentaux mis à mal par ce manque de visibilité. La suite de cette discussion fut la rédaction d'une première analyse mais sera aussi l'occasion d'autres productions de la CODE.

En guise de conclusion, voici les différentes perspectives de la CODE pour l'année 2022 :

Concernant le réseau de l'association :
- Travail en étroit partenariat avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant en Belgique ;
- Valorisation de la logique de coordination de la CODE par la création de synergies entre nos membres et une implication accrue de ceux-ci dans les positionnements de la CODE ;
- Participation active aux travaux des groupes de travail alimentés par la CODE et qui par ailleurs nourrissent les réflexions, productions et prises de position de l'association.

Concernant les activités :
- Diffusion des Observations finales du Comité des droits de l'enfant et suivi de leur mise en œuvre par les autorités politiques ;
- Poursuite des objectifs définis par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et diversification de nos publications avec la rédaction d'une recherche-participative. Suivi des publications des années antérieures ;
- Information, sensibilisation et éducation aux principes et droits de la Convention, de différentes manières : actualités sur les réseaux sociaux, formations/colloques/journées d'étude, participation à des jurys, etc. ;
- Suivi du plaidoyer relatif à l'éducation et la formation aux droits de l'enfant : interpellations, collaboration avec le cabinet de la Ministre Désir, co-rédaction d'un avis au sein de l'organe d'avis de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, participation à des événements, visant à renforcer les compétences des professionnel·le·s en droits de l'enfant, co-rédaction d'un outil pédagogique d'éducation aux droits de l'enfant, rédaction d'une analyse sur l'éducation et la formation aux droits de l'enfant ;
- Participation au Comité d'accompagnement de l'édition 2022 de « En Avant ! La fête des droits de l'enfant et des jeunes » ;
- Renforcement des contacts politiques de différentes manières, à des fins de sensibilisation et de plaidoyer ;
- Participation à la deuxième phase du projet *Fight4YourRight* visant la diffusion d'une version *youthfriendly* des Observations finales du Comité;
- Soutien de campagnes en lien avec les droits de l'enfant ;
- Écriture et diffusion de cartes blanches pour attirer l'attention sur des dénis de droits de l'enfant ;
- Participation comme requérants à des recours en justice.
- Production et diffusion d'épisodes du podcast « A Voix Haute ».

Concernant la communication :
- Recrutement d'un.e chargé.e de communication ;
- Refonte du site internet de la CODE (études, analyses, outils pédagogiques) ;
- Diffusion régulière d'une infolettre incluant des actualités de la CODE ;

Concernant les soutiens :
- Consolidation des subsides indispensables à son fonctionnement ;
- Innovation dans les productions et activités proposées par la CODE en parallèle de l'évolution des logiques de nos pouvoirs subsidiants.

Concernant les ressources humaines :
- Renforcement de l'équipe et de l'expertise de tous (valorisation des expériences des permanentes par l'attribution des fonctions), et recrutement d'un.e nouveau.nouvelle collègue pour la communication (CDD de mars 2022 à mars 2023).

RÉFÉRENCES

[1] Pour plus de détails sur nos membres, consultez notre site internet : http://lacode.be/membres.html

[2] Avis de la CNDE disponibles à l'adresse : https://ncrk-cnde.be/fr/avis/

3Disponible à l'adresse : https://www.lacode.be/carte-blanche-de-la-code-ecouter.html

[4] Evènement accessible à l'adresse : http://lacode.be/conference-participative-sur-l.html

[5] https://oejaj.cfwb.be/droitsdelenfant/la-formation-aux-droits-de-lenfant/

[6] Etude accessible à l'adresse : http://lacode.be/etude-2020-la-participation-des.html

[7] Page officielle de la fête accessible à l'adresse : https://enavant.cfwb.be/

[8] La pauvreté est une problématique transversale au cœur des préoccupations de la CODE, en particulier de ses études 2014 (25ème anniversaire de la Convention), 2015 (effets de la crise économique) et 2016 (placement des enfants à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse).
Pour des chiffres détaillés et actualisés sur la pauvreté en Belgique, consultez le site internet : https://chiffrespauvrete.be

[9] https://www.unicef.be/fr/sensibilisation-et-communication/campagne-pauvrete-infantile

[10] Analyse accessible à l'adresse : https://www.lacode.be/analyse-ces-enfants-et-ces-jeunes.html

[11] Analyse accessible à l'adresse : https://www.lacode.be/police-violences-droits-de-l.html

[12] Analyse accessible à l'adresse : https://www.lacode.be/analyse-ces-enfants-et-ces-jeunes.html

[13] https://www.unicef.be/fr/publications-internationales/situation-des-enfants-dans-le-monde/rapport-2021-sante-mentale

[14] Analyse accessible à l'adresse : https://www.lacode.be/analyse-ces-enfants-et-ces-jeunes.html

[15] Analyse accessible à l'adresse : https://www.lacode.be/analyse-ces-enfants-et-ces-jeunes.html

[16] Information et ressources accessibles à l'adresse : http://www.lacode.be/etude-participation-et-interet.html

[17] Analyse accessible à l'adresse : https://www.lacode.be/communique-de-presse-detention-d.html

[18] Etude accessible à l'adresse : https://www.lacode.be/etude-participation-et-interet.html

Les membres de la CODE sont :

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent Rapport d'activité et restons à votre disposition pour toute information utile.

Finalisé le 3 juin 2022. Pour le citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2022), Rapport d'activité 2021, www.lacode.be

L'équipe de la CODE
Marie D'Haese
Fanny Heinrich
Julianne Laffineur
Fabiola Legrain Sanabria

Les membres de la CODE
Amnesty International Belgique Francophone
ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles
BADJE
Comité des Élèves Francophones
DEI Belgique
ECPAT Belgique
Famisol - Familles Solidaires
Forum des Jeunes
GAMS Belgique
Le Forum - Bruxelles contre les inégalités
Ligue des droits humains
La Ligue des familles
Plan International Belgique
Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
Service Droit des Jeunes de Bruxelles
SOS Villages d'Enfants Belgique
UNICEF Belgique

Contact :
Avenue Émile de Béco 109,
1050 Bruxelles
+32 (0)2 223.75.00
info@lacode.be

www.lacode.be

Avec le soutien de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

CODE
COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Éditeur responsable - La CODE Asbl - Avenue Émile de Beco 109, 1050 Bruxelles

COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT